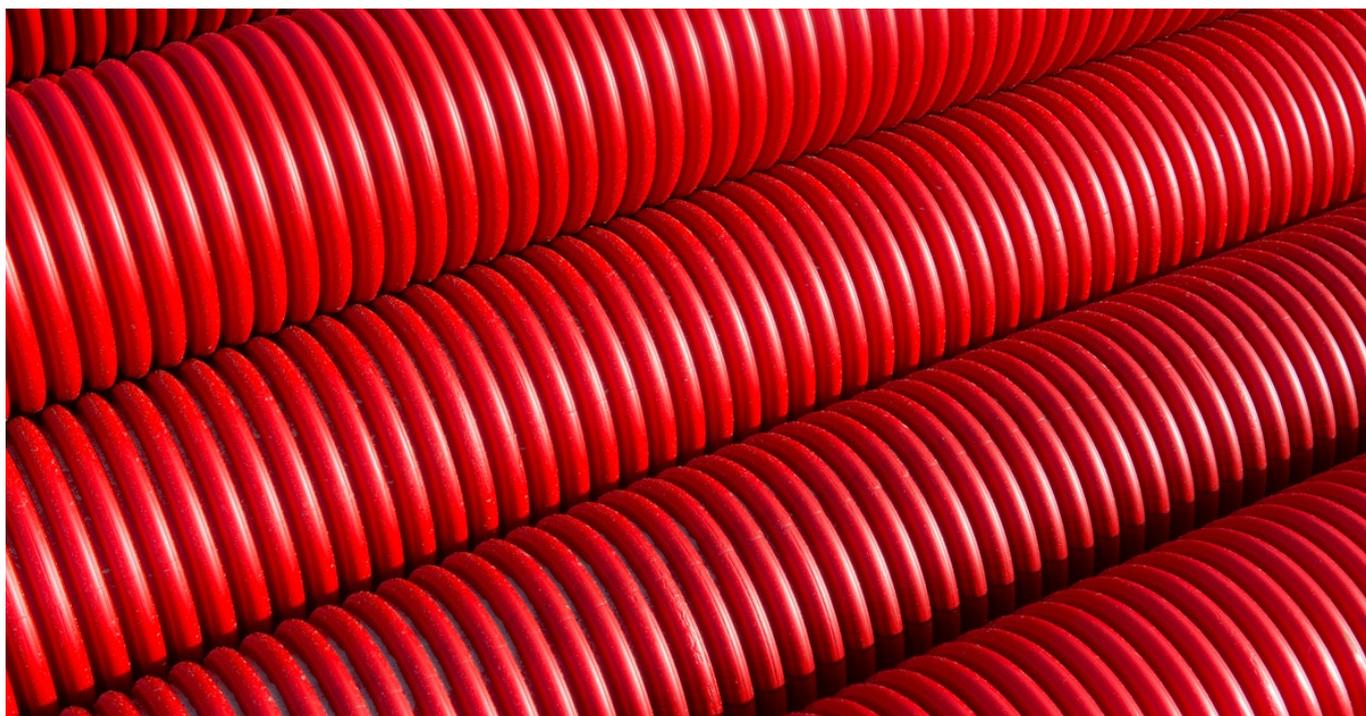


# Assainissement



## [Le règlement d'assainissement aux Loges-en-Josas](#)

Depuis le 1er janvier 2020, **la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc est devenue**, dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe, **seule compétente en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations** (GEMAPI)(loi du 27 janvier 2014 et loi du 3 août 2018).

[Sur le site de Versailles Grand Parc / le cycle de l'eau](#) vous retrouverez toutes les informations pratiques :

- l'assainissement,
- les documents utiles (règlement d'assainissement, le formulaires de demande de branchement...),
- la gestion des eaux pluviales,
- l'eau et moi : les bonnes pratiques
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- les coordonnées du service assainissement

## [Un devoir civique pour la préservation de notre milieu de vie](#)

Le règlement d'assainissement peut paraître contraignant, il est cependant le seul moyen efficace de garantir à terme la survie de l'écrin de verdure qu'est la vallée de la Bièvre.

**S'assurer que l'on possède un branchement au réseau public conforme est un vrai devoir civique.**

Le **règlement d'assainissement** est consultable sur [le site de Versailles Grand Parc / Cycle de l'eau / Documents utiles.](#)

**Contact :** [cycledeleau@agglovgp.fr](mailto:cycledeleau@agglovgp.fr)

### **Obligation de séparer les eaux usées des eaux pluviales.**

**Le réseau d'assainissement doit donc être séparatif.**

A l'exception de quelques propriétés, l'ensemble du territoire habité des Loges-en-Josas est raccordé au réseau public d'assainissement et se doit d'être en conformité avec la législation en vigueur.

Ainsi chacun a donc à sa charge de mettre en conformité ses installations privées : ne pas envoyer ses eaux usées dans la Bièvre, mais également ne pas risquer de saturer les réseaux d'eaux usées en y envoyant ses eaux pluviales !

Depuis le 1er janvier 2020, **la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est votre interlocuteur pour toute information concernant le raccordement au réseau public.**

**Aux Loges-en-Josas, pour toute demande d'attestation de raccordement, ou de diagnostic du raccordement en cas de vente immobilière, vous pouvez faire appel**

- **au délégataire de service public local**, Veolia, par mail [serviceconformite.eau-idf@veolia.com](mailto:serviceconformite.eau-idf@veolia.com)
- ou un prestataire de votre choix, spécialisé en travaux d'assainissement

Pour plus d'informations, consultez [le site de Versailles Grand Parc / Cycle de l'eau / Assainissement collectif](#)

**Contact :** [cycledeleau@agglovgp.fr](mailto:cycledeleau@agglovgp.fr)

### **Gestion des eaux pluviales – La ré-infiltration à la parcelle**

**Sur tout le bassin versant de la Vallée de la Bièvre, la gestion de l'eau se fait par ré-infiltration à la parcelle.**

Cette gestion permet la recharge de la nappe phréatique. Elle est particulièrement bienvenue lors des fréquentes périodes de canicule estivale.

**Pour toute autorisation d'urbanisme, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc demande que la gestion des eaux pluviales à la parcelle soit systématiquement étudiée, même si un réseau unitaire**

ou de collecte des eaux pluviales est présent au droit de l'unité foncière.

Pour plus d'informations, consultez le [site de Versailles Grand Parc / Cycle de l'eau / Gestion des eaux pluviales](#)

**N'hésitez pas à vous rapprocher du service urbanisme pour vous assister dans vos démarches.**

### **Urgence Assainissement : numéros d'astreinte**

**Un débordement, une obstruction de collecteur public, une situation de danger à la sécurité ou la salubrité publics ?**

**Contactez l'astreinte urgences assainissement**

- **[01 30 97 82 37](#), du lundi au vendredi : 9h – 12h et 14h – 16h**
- **[06 23 66 13 53](#), de 17h à 8h30 en semaine et toute la journée le samedi et le dimanche**

Ce numéro de portable est réservé aux urgences opérationnelles, par exemple (non exhaustif) :

- Engorgement,
- Débordement d'eaux usées sur la voie publique,
- Effondrement de chaussée en lien avec des canalisations d'eau usées ou pluviales,
- Reflux d'eaux vers l'habitation,
- Danger à la sécurité (plaque d'égout volée ou déstabilisée...),
- Pollution accidentelle...

**Toute autre demande, notamment relative aux renseignements sur les procédures, tarifs, règlement de service, rendez-vous, suivi de dossiers en cours, etc. sont à formuler [via le formulaire de contact sur le site de Versailles Grand Parc](#), ou par mail [cycledeleau@agglovgp.fr](mailto:cycledeleau@agglovgp.fr).**

## **Contact**

### **Mairie - Service Urbanisme**

- **[Julien Muselet](#)**
-  Mairie des Loges-en-Josas 2 Grande Rue 78350 Les Loges-en-Josas
- [01 39 07 16 74](#)
- [Nous écrire](#)
- [Site internet](#)

## Urgence Assainissement

**Un débordement, une obstruction de collecteur public, une situation de danger à la sécurité ou la salubrité publics ?**

- [01 30 97 82 37](tel:0130978237), du lundi au vendredi : 9h – 12h et 14h – 16h
- [06 23 66 13 53](tel:0623661353), de 17h à 8h30 en semaine et toute la journée le samedi et le dimanche

## Sur le même sujet



## Urbanisme et PLU

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)